

Périgny-sur-Yerres

Bulletin Communal - Juin-Juillet-Août 2020





NOTRE COMMUNE : PÉRIGNY-SUR-YERRES

- Arrondissement de Créteil
- Canton du Plateau Briard
- 2684 habitants
- Superficie : 279 hectares
- Altitude : 89 mètres
- À 25 kilomètres de Paris Notre-Dame
- 94520 Périgny-sur-Yerres
- E-mail : mairie@perigny-sur-yerres.org
- Site internet : www.perigny-sur-yerres.fr

LA MAIRIE • Tél. : 01 45 98 90 45 - Fax : 01 45 98 97 17

Directrice des services : Gwenola LEBASCLE

Standard – Accueil – Affaires générales – État Civil – Élections.....	01 45 98 90 45
	Fax : 01 45 98 97 17
CCAS.....	01 45 98 63 20
Associations – Communication – Animations.....	01 45 98 63 17
Comptabilité	01 45 98 63 16
Urbanisme	01 45 98 63 15
Enfance Jeunesse	01 45 98 60 15

Ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30
Mercredi et samedi : 8 h 30 à 12 h

BULLETIN COMMUNAL N°168

- Directeur de la publication : Arnaud VEDIE
- Responsable de la communication : Sandrine BAUDOIN
- Conception - Réalisation : Estimprim (Crédits photos : Mairie de Périgny - Freepik, Fotolia)
- Tirage à 1200 exemplaires - Dépôt légal n° 180202526, année 2020
- Photo de couverture : Conseil d'installation du samedi 23 mai 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE

Arnaud VEDIE

MAIRES ADJOINTS

- **Nathalie FIACRE**, adjointe aux Solidarités et à la Famille
- **Gabriel LE LAY**, adjoint aux Finances et à l'Activité économique
- **Suzanne LE CLEACH**, adjointe à la Culture et Animations
- **Gérard BRUN**, adjoint à l'Espace Public
- **Corinne ANDRE**, adjointe à la Qualité et au Cadre de Vie

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

- **Bruno SCHÄFER**, conseiller municipal délégué à la tranquillité publique
- **Marie-Thérèse BOURNEIX**, conseillère municipale déléguée au jumelage et aux animations culturelles
- **Gilles TROUVE**, conseiller municipal délégué à la voirie et aux réseaux
- **Fernand POITEVIN**, conseiller municipal délégué aux bâtiments et patrimoine communaux

CONSEILLERS MUNICIPAUX

- **Alain GUEDON**, conseiller municipal
- **Sabrina PAGEAUX**, conseillère municipale
- **Grégory FLORENTIN**, conseiller municipal
- **Philippe LEVESQUE**, conseiller municipal
- **Laurent CHARMOIS**, conseiller municipal
- **Véronique LE LAY**, conseillère municipale
- **Julie BERGES**, conseillère municipale
- **Servais AKAKPO**, conseiller municipal
- **Sandrine BAILLON-ARNAUD**, conseillère municipale
- **Angélique DEFFAND**, conseillère municipale
- **Lucas TRIPIER**, conseiller municipal
- **Sonia DESGRANGES**, conseillère municipale
- **Lucile AUDOUY**, conseillère municipale

*Pour les rencontrer,
prendre contact avec
le service « accueil »
de la mairie.*



Chères Pérignonnes, Chers Pérignons,

Vous trouverez dans ce bulletin municipal un grand nombre de pages dédié à nos services et agents municipaux mobilisés pour un maintien d'un service public de qualité tout au long de la crise sanitaire et œuvrant pour un retour à la normale.

Même si nous sommes à peine sortis de cette crise sanitaire et que les gestes barrière demeurent, nous avons favorisé davantage d'écoute et de protection pour les Pérignons de tous les âges avec un développement de nos services publics : la continuité des portages de repas, la mise en place des portages de courses et de médicaments aux seniors, personnes fragiles ou confinées à domicile à cause du COVID-19. L'œuvre commune aura aussi été l'adaptation de nos entreprises locales : Microplast et Multiroir qui ont créé les fameuses visières que tout le monde s'arrache, nos maraîchers qui ont ouvert leurs exploitations et développé les ventes localement, et nos couturières solidaires : Alexandra, Armelle, Francine et bien d'autres connues et inconnues.

Bien que les mesures prises aient été respectées, permettant le recul de ce virus, il nous menace toujours. Soyons sur nos gardes et restons vigilants les uns envers les autres. Le dernier mot n'est pas dit. L'espoir est au bout du chemin. Persévérons sur la voie de la ténacité et de la solidarité au niveau de notre village.

Il nous appartient donc de maintenir et favoriser la solidarité que nous avons pu voir se développer dans notre village ces derniers mois. Tant d'exemples qui ont commencé à retisser les liens intergénérationnels essentiels à l'âme et à l'esprit de notre village. Dans ces circonstances, le projet municipal pour lequel vous nous avez accordé votre vote a trouvé force et vigueur et encore plus de sens. Au nom de la nouvelle équipe municipale, je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous avez faite en nous élisant dès le premier tour de l'élection municipale.

Ainsi, nous userons de la même ténacité à défendre notre sécurité, notre cadre de vie, notre environnement, notre qualité de vie et notre identité pérignonne aux spécificités héritées de notre histoire que face à ce virus. Je tiens à vous assurer que notre action sera, en tout temps et en toute circonstance, animée par notre volonté de répondre, avec humanité et sens de l'intérêt général, à vos préoccupations quotidiennes et au développement de notre village.

Enfin, je souhaite particulièrement remercier Georges Urlacher, notre Maire honoraire, pour qui l'amour de notre village a commencé sur un tatami il y a plus de 40 ans en créant le club de sport. Il a été un Maire exemplaire pendant toutes ces années à la hauteur des semaines lors desquelles nous avons combattu ensemble ce Covid-19 sur notre commune.

Je vous souhaite un bel été à Périgny-sur-Yerres, de bonnes vacances à ceux qui en prendront et rendez-vous le Dimanche 6 Septembre pour la Saint-Leu !

Votre maire,
Arnaud VEDIE

NOUVELLE ÉQUIPE

Le 15 mars dernier vous vous êtes exprimés par les urnes en élisant la liste des Intérêts Communaux au premier tour des élections Municipales et Communautaires.

Le conseil d'installation comportant l'élection du nouveau Maire et de ses Adjoints s'est tenu le samedi 23 mai 2020 au Gymnase Alain Mimoun afin de respecter les règles de distanciation physique qui s'imposaient.

Ainsi, Arnaud Védie, soutenu par cinq adjoints et quatre conseillers délégués, aura la charge de mener à bien l'action municipale au cours des six prochaines années.



Arnaud VEDIE
Maire



Nathalie FIACRE
*Adjointe aux Solidarités
et à la Famille*



Gabriel LE LAY
*Adjoint aux Finances
et à l'Activité économique*



**Suzanne LE
CLEAC'H**
*Adjointe à la Culture
et aux Animations*



Gérard BRUN
Adjoint à l'Espace Public



Corinne ANDRE
*Adjointe à la Qualité
et au Cadre de vie*



**Marie-Thérèse
BOURNEIX**
*Conseillère Municipale
déléguee au jumelage
et aux animations culturelles*



Bruno SCHÄFER
*Conseiller Municipal délégué
à la tranquillité publique*



Fernand POITEVIN
*Conseiller Municipal
délégué aux bâtiments
et patrimoine communaux*



Gilles TROUVE
*Conseiller Municipal
délégué à la voirie et aux réseaux*



Alain GUEDON
Conseiller Municipal



Angélique DEFFAND
Conseillère Municipale



Laurent CHARMOIS
Conseiller Municipal



Lucile AUDOUY
Conseillère Municipale



Grégory FLORENTIN
Conseiller Municipal



Véronique LE LAY
Conseillère Municipale



Sabrina FLORENTIN
Conseillère Municipale



Sonia DESGRANGES
Conseillère Municipale



Servais AKAKPO
Conseiller Municipal



Sandrine BAILLON-ARNAUD
Conseillère Municipale



Philippe LEVESQUE
Conseiller Municipal



Julie BERGES
Conseillère Municipale



Lucas TRIPIER
Conseiller Municipal

PÉRIGNY FACE À LA CRISE SANITAIRE

Une crise sans précédent a frappé notre pays au cours des derniers mois. De mémoire de vivant, jamais le monde n'avait connu une crise sanitaire d'une telle ampleur, allant jusqu'au confinement ferme de tous les Français dès le 17 mars dernier. Une solution extrême mais nécessaire d'après les agences de santé, qui nous a permis de combattre une épidémie qui, sans ces mesures, aurait fait des ravages bien plus dramatiques qu'ils ne le sont aujourd'hui. Face à cette situation il a fallu s'adapter et Périgny l'a fait sans attendre en adoptant un plan de continuité des services et d'aide aux personnes en difficulté. Les mesures qui ont été prises, ont permis de recentrer les actions des équipes municipales sur leurs missions les plus essentielles.

PÉRIGNY CONFINÉ

Dès les premiers jours du confinement les services municipaux se sont réorganisés afin de répondre aux besoins de la population, privilégiant la solidarité par l'aide aux personnes fragiles et isolées, l'éducation, la sécurité, la propreté et l'information.

Du 16 mars au 2 juin, date de réouverture de l'accueil de la mairie au public, une permanence téléphonique a été assurée du lundi au vendredi, ainsi qu'un suivi des courriers afin d'orienter au mieux les administrés et apporter une réponse à leurs demandes pendant la fermeture physique des services.

La commune a, dès le 17 mars, mis à disposition sur son site internet, puis dans la Feuille de Chou, mais également en mairie pour les personnes ne disposant pas d'imprimante, des attestations dérogatoires de sortie afin de faciliter les déplacements de première nécessité de chacun.

Le service État-civil est resté mobilisé afin d'assurer l'enregistrement des actes d'état-civil lors des naissances et des décès, ainsi que les opérations funéraires, et répondre aux demandes urgentes sur rendez-vous.

Le service Urbanisme a assuré l'instruction des dossiers qui ont été déposés au cours de cette période, attendu que les délais d'instruction des autorisations d'urbanismes ont été reportés par ordonnance du 7 mai 2020 à la date du 24 mai.

Le service Communication a assuré une veille visant à informer au mieux la population sur l'évolution de la situation et les différents services mis en place au sein de la commune. Dans cette période, le site internet a été un outil essentiel permettant de relayer le plus largement possible l'actualité de notre village jusque chez les Pérignons.

Dans cette optique une page spéciale Gestion de crise a été créée à la une du site et mise à jour quasi-quotidiennement. En complément de ce canal numérique, les panneaux d'affichage et les panneaux lumineux ont mis en avant les gestes barrière et les préconisations sanitaires.

Une Feuille de Chou spéciale et une Infolettre ont été élaborées en télétravail et diffusées par mail, ainsi que dans les boîtes aux lettres, vous informant sur la situation, les services et restrictions, les actions ou mobilisations qui ont vu le jour dans cette période exceptionnelle.

Les Services techniques ont mis en place des rotations afin d'assurer la propreté de la commune et l'entretien des espaces publics. Ils ont également été sollicités afin d'assurer un relai entre la commune et ses partenaires, remplissant des missions d'appariteur, ou bien en déposant dans les boîtes aux lettres des administrés des courriers ou demandes alors que les services postaux étaient fortement ralentis.

SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET CCAS Solidaires ensemble !

Le CCAS et le SEJ se sont associés pour combattre l'isolement de certains. Nos priorités pendant le confinement et la reprise progressive étaient de rompre la solitude en cette période compliquée et ne pas changer les habitudes des personnes les plus fragiles en attente d'entraide.

Le réseau de bénévoles ayant été immobilisé dès le début du confinement, les agents du service Enfance Jeunesse (SEJ) se sont portés volontaires avec enthousiasme pour prendre le relai.

Nos missions :

- Rendre visite à nos anciens et leur tenir un peu compagnie
- Faire leurs courses pour leur permettre de ne pas s'exposer au virus
- Livrer les repas à domicile
- Aider, rassurer et répondre aux demandes

De nouveaux liens se sont créés, et tous ont apprécié ces petits moments partagés !

De l'avis de tous, il faudra très vite rééditer cette expérience inter-âge.

Les gestes barrières et la distanciation n'ont pas permis de contacts et de marques d'affection mais vivement les bisous et les câlins lorsque nous nous reverrons autour d'un bon repas !

Séverine FOURNIER

L'ACCUEIL DES ENFANTS PENDANT LE CONFINEMENT



Pendant toute la période du confinement, les enseignants se sont mobilisés pour accueillir les enfants des familles ayant droit et chaque jour ils ont accueilli entre 2 et 10 enfants.

En parallèle la ville avec le personnel du Service Enfance Jeunesse a assuré les accueils périscolaires et l'accompagnement des repas, les mercredis et les journées des vacances scolaires !

Toutes les règles d'hygiène et de distanciation ont été mises en place dès le début pour assurer la sécurité de tous.

Restauration des écoles pendant le confinement

Nous remercions toutes les familles qui ont fourni des repas tous les jours de présence de leurs enfants pendant le confinement.

Ceci le temps que les chaînes de production de notre société de restauration se remettent en place et que les délais de commandes nous permettent d'être livrés !!

CENTRE COVID-19

À Mandres-les-Roses, un centre ambulatoire dédié Covid-19 a été créé fin mars à l'initiative du SAMI (Service d'Accueil Médical Initial) de Limeil-Brevannes et des médecins de ville du Plateau Briard, soutenu par l'ARS (Agence Régionale de Santé), la Croix-Rouge Française et les maires. La commune de Périgny s'est engagée dans le financement du ménage exécuté plusieurs fois par jour dans le local dédié afin de garantir les conditions d'hygiène optimum indispensables.

Situé dans le parc Beauséjour de Mandres, il était ouvert 7j/7j, et recevait exclusivement les patients adressés par un médecin, un service d'urgence hospitalière ou le 15.



DISTRIBUTION DE MASQUES

Dès que la phase de déconfinement a été lancée par le gouvernement, notre commune s'est mobilisée pour organiser une distribution de masques à tous ses habitants par le biais des boîtes aux lettres. Une première distribution a pu avoir lieu dès la semaine du 11 mai, puis une seconde à partir du 5 juin.

En tout, ce sont près de 4500 masques, soit quatre masques par foyer qui ont été distribués aux Pérignons par les membres élus le 15 mars dernier au conseil municipal et des bénévoles.

Les foyers qui souhaitaient obtenir plus de masques, ont été invités à faire une demande grâce au formulaire de demande en ligne disponible sur le site internet de la commune, ou bien par téléphone. La première vague de dotation supplémentaire s'est effectuée en mai sur rendez-vous à la salle Antoinette Belly.

Tous les masques qui ont été distribués répondent à la norme AFNOR et sont lavables, donc réutilisables.

Pour garantir l'efficacité et la durabilité de ces masques, voici quelques conseils pour les utiliser et les entretenir :

- Laver avant toute utilisation
- Laver à 60°C en machine ou à la main entre chaque utilisation
- Laisser sécher naturellement. Ne pas sécher au sèche-linge, cela en-dommagerait les élastiques. Passer au fer à repasser dès qu'il est sec.

Comment mettre un masque ?

Que votre masque soit muni d'élastiques ou de fils que l'on noue derrière la tête, voici les étapes à suivre pour placer le masque sur le visage, sans le contaminer.

- Se laver consciencieusement les mains avant même de toucher le masque, avec de l'eau et du savon ou une solution hydro alcoolique.
- Sortir le masque « en ne touchant que les élastiques ou les fils ».
- Le placer dans le bon sens : couleur sur vers l'extérieur ou suivant les cas, en positionnant les plis qui vont se déployer vers l'avant.
- Placer les élastiques autour des oreilles sans toucher la partie centrale du masque.
- Quand le masque est doté d'une lamelle, appuyer sur la partie haute du masque, au niveau du nez pour assurer son étanchéité.
- Attraper le bas du masque avec votre main propre, puis le tirer pour couvrir le menton.

Une demande de dotation supplémentaire de masques est toujours possible. Une démarche est accessible sur le portail « Ma Mairie 24/24 » à partir du site de la mairie www.perigny-suryerres.fr ou par téléphone au 01.45.98.90.45.



Masques de protection anti projection, Norme AFNOR Tissé testé par DGA EN14683



Masques tissés - Norme AFNOR spec 76-001 du 27 mars 2020 dont les matériaux ont été testés par la Direction générale de l'Armement

N'OUBLIONS PAS QUE LE PORT DU MASQUE NE NOUS DISPENSE PAS DES GESTES BARRIÈRES

Coronavirus : il existe des gestes simples pour protéger et protéger notre entourage



Se laver
les mains
régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude ou
dans un mouchoir



Utiliser
des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

PERIGNY SOLIDAIRE

Les commerces de première nécessité se sont mobilisées afin d'assurer une continuité de service pour tous les Pérignons.

La pharmacie de Périgny est restée ouverte pendant toute la durée du confinement, à ses horaires habituels, permettant ainsi la fourniture régulière de médicaments aux personnes nécessitant des soins ou ayant un suivi médical en cours.

Le supermarché Colruyt a dû adapter ses horaires afin de permettre l'approvisionnement en produits alimentaires tout en préservant son personnel et la distanciation physique indispensable à la poursuite de leur activité.

Dès que cela a été possible, le service Collect&Go a été remis en place. Ce principe facilitant les achats pour les usagers tout en limitant les contacts au maximum.

La société Microplast implantée sur notre commune s'est lancée dans la production de visières pour lutter contre le Coronavirus

Dans cette PME, les salariés ont adapté leur activité afin de produire des visières de protection pour le personnel soignant. Microplast/Ecom produit habituellement des moules et des pièces en plastique, l'adaptation de leur activité a donc mis en avant un savoir-faire indéniable.

Cette action a permis de fabriquer près de 3000 visières jour, un chiffre qui n'est pas anodin compte-tenu de la taille de cette entreprise qui emploie 55 salariés. Afin d'assurer cette production exceptionnelle, ce sont vingt salariés qui se sont mobilisés chaque jour.



Des couturières en or

Qu'elles s'appellent Francine, Armelle, Claire, Mireille, Jocelyne, Alexandra... ou qu'elles soient anonymes, les petites mains de nos couturières Pérignonnaises se sont actives pendant le confinement afin de réaliser plusieurs milliers de masques.

Pour Armelle, Francine, et leurs complices, la confection a également englobé des sur-blouses qui ont pu être utilisées par le personnel de la polyclinique de Villeneuve-Saint-Georges. Un travail d'équipe auquel Périgny Garden a participé en fournissant le fixe-tout pour les masques.

Nous les remercions du fond du cœur pour leurs réalisations qui prouvent une fois de plus combien la solidarité fonctionne sur notre commune.

DÉGUSTONS LOCAL !



Corinne ANDRE
Adjointe à la Qualité et au
Cadre de vie



À l'heure du déconfinement progressif et de cette sortie de crise sanitaire inédite, je tenais à remercier tout particulièrement nos exploitants maraîchers pour leur travail exceptionnel tout au long de cette période.

Lorsque les marchés ont été interdits, il a fallu s'organiser pour vendre autrement afin de répondre aux besoins des consommateurs qui souhaitaient se nourrir dans les meilleures conditions possibles compte tenu des circonstances.

Des dispositifs se sont mis en place rapidement pour pallier ces demandes. Tous ont imaginé des solutions privilégiant la proximité et un contact sécurisé pour la vente. Ils ont su se réorganiser pour satisfaire leurs clients et rester à leurs côtés malgré toutes ces restrictions. Les légumes ont été vendus sur les exploitations ou par livraison de colis sur site de marché via une commande internet.

Ainsi la famille LENOBLE a ouvert les portes de son hangar de Périgny pour y accueillir trois fois par semaine ses clients.

Pour Jean-Charles RAEHM, les solutions « drive piétons » ont été privilégiées et très amplifiées, impliquant une nouvelle organisation et beaucoup d'énergie.

Philippe SORT a vendu des colis sur Villecresnes et sur son exploitation.

Wilma VAN DEN BROEK a proposé une vente à la ferme bio tous les jeudis. Ses collègues Murielle LEBIHAN et Stéphane DISDET ont continué leur activité via les AMAP de Périgny et de Mandres et une installation chez Mme BESNARD (Ferme du plateau briard) sur le domaine de Roseval pour Murielle.

Stéphane COSSE a ouvert une boutique en centre-ville de Mandres les Roses qui a renforcé la vente de ses légumes en distributeurs à Périgny et Mandres pour une meilleure protection sanitaire. Là aussi, un véritable succès...

Le Territoire GPSEA qui a créé le Plan Climat pour répondre au confort de tous, a peut-être trouvé une solution à l'une de ses principales actions lors de cette crise : manger local et favoriser le circuit court...

Nous devons tous envisager l'avenir avec de nouveaux paramètres sanitaires, sociaux, économiques...

Bravo et merci à ces femmes et hommes qui n'ont pas compté leurs heures de travail pour répondre à nos besoins essentiels.

PÉRIGNY À L'HEURE DU DÉCONFINEMENT

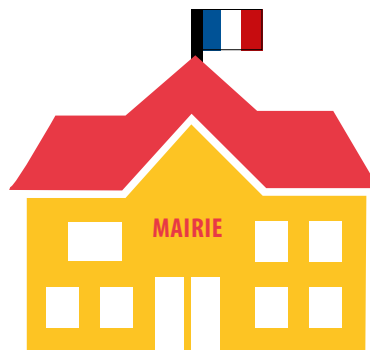
SERVICES MUNICIPAUX

À compter du mardi 2 juin, l'accueil de la mairie a rouvert ses portes au public.

Cette ouverture s'est faite uniquement le matin, notamment en raison de la présence alternée des agents administratifs visant à limiter le nombre de personnes présents quotidiennement dans les locaux.

Ainsi, les services État-civil, Urbanisme, CCAS, Enfance jeunesse ou locations de salles ont privilégié les demandes par mail, avec la mise en place de rendez-vous lorsque cela était nécessaire.

Compte tenu de la configuration de l'accueil de la mairie, un protocole assez strict a dû être adopté afin de protéger les agents et les usagers : Mise en place d'un voyant lumineux permettant d'entrer dans les locaux au « compte-goutte », mise à disposition de masques et de gel hydro alcoolique à utiliser à l'arrivée et au départ.



PUIS VINT LE TEMPS DU DÉCONFINEMENT ET DE LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES

Compte tenu du nombre important de directives reçues, et des difficultés à les mettre en place dans un laps de temps aussi court, il a été fait le choix de reporter l'ouverture des écoles au 18 mai. Cependant, les enseignants et les animateurs ont toujours accueilli les enfants des personnels prioritaires dans la gestion du Covid-19.

Aussi, durant plusieurs jours et soirées, les agents de la ville et les équipes enseignantes ont travaillé d'arrache-pied pour mettre en place au plus vite le protocole de l'Éducation Nationale et pouvoir accueillir un maximum d'enfants.

Sur les temps scolaires et périscolaires la sécurité est notre priorité et l'application de gestes barrières, de la distanciation dans et autour des écoles est notre objectif premier.

Des règles strictes ont été mises en place et les familles ont été informées au fur et à mesure des évolutions. Des procédures et toutes une stratégie de communication (mail, téléphone, site internet...) a été mise en place pour accompagner et rassurer un maximum de familles.

Le 18 mai, nous avons pu ouvrir à 16 enfants d'âge maternel et 30 enfants d'âge élémentaire.

À la mi-juin, les choses ont suivi leur cours. Nous avons accueilli une trentaine d'enfants à l'école maternelle et environ 70 enfants à l'école élémentaire.



L'ENGAGEMENT DES ASSOCIATIONS

Toujours motivées et très actives, les associations Pérignonnaises ont, au lendemain de l'annonce du déconfinement progressif, étudié la possibilité de reprise de leurs activités.

En quelques jours, avec l'aide matérielle de la commune, des services techniques et administratifs, des créneaux ont pu être mis en place, amenant de petites lueurs d'espoir après de longues semaines d'isolement. Le réamorçage d'une activité qui n'était pas tout à fait collective, mais qui a permis de retisser le lien qui s'était distendu.

Arc Nature Périgny et le Tennis Club de Périgny ont été les premiers à reprendre dès fin mai en proposant à leurs adhérents un entraînement individuel ou un jeu en simple sur un seul court pour le tennis.

Ils ont été rapidement suivis par le Club Omnisport de Périgny qui a fait le choix de proposer des cours en présentiel par groupes de dix personnes avec mise en place de cours en ligne en parallèle.

Afin de maîtriser le nombre de personnes sur site, ces associations ont imposé à leurs adhérents un principe d'inscription préalable et appliqué la distanciation physique qui s'imposait.

Avec la deuxième phase du déconfinement, ce sont le conservatoire et la bibliothèque qui ont pu reprendre partiellement leurs activités. La Brie qui lit accueille à présent les lecteurs tous les samedis matins de 10h30 à 12h30 jusqu'à fin août, exception faite du samedi 11 juillet.

Pour le Conservatoire de musique et de danse de la Brie, ce sont les cours instrumentaux individuels qui ont pu reprendre, ainsi que le théâtre pour adultes dès mi-juin.

Ce retour à un début de normalité était essentiel pour tous. Il était soumis pour les associations de la mise en place de protocoles de reprise stricts, énonçant précisément les conditions d'accès et pour la commune de désinfections régulières de locaux utilisés. Une charge de travail non négligeable au vu des préconisations gouvernementales à prendre en compte

STOP AUX MASQUES ET GANTS JETÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE

**Vous devez jeter
les mouchoirs à usage unique
souillés et les masques
jetables**



REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Les évènements des derniers mois nous ont prouvé plus que jamais, à quel point les personnes fragiles ou isolées pouvaient être vulnérables dans certaines circonstances.



Le recensement des personnes à risque est une obligation pour les communes afin de mettre en place les mesures à même de protéger ces personnes en cas de situations exceptionnelles telles qu'une canicule, un plan grand froid ou une crise sanitaire comme celle que nous venons de connaître.

Ce registre existe depuis plusieurs années sur notre commune. Il permet au service du CCAS, qui en assure la gestion, de contacter les personnes inscrites, lors du déclenchement par les services de préfecture, d'un plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels ou climatiques.

C'est grâce à ce registre que le CCAS a pu au cours des derniers mois, apporter aide et soutien aux personnes les plus fragiles de la commune. Il est donc important qu'il soit régulièrement enrichi et mis à jour.

Qui peut demander à figurer sur ce registre nominatif :

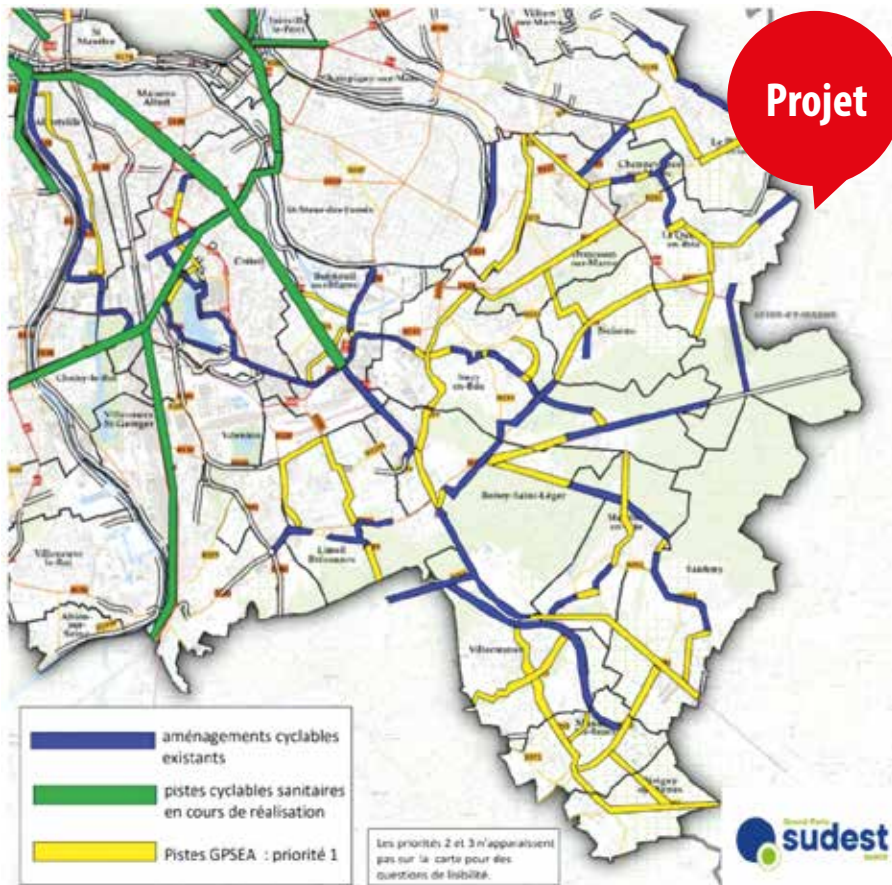
- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou

**Pour vous inscrire sur ce registre,
il suffit de remplir et de nous retourner le formulaire disponible en mairie ou
de le télécharger sur notre site internet dans la rubrique
> Solidarité et citoyenneté
> Le CCAS.**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le CCAS au 01 45 98 63 20.

LA « LIGNE VERTE » VÉLO, UNE SOLUTION POUR TRAVAILLER EN RESPECTANT LA DISTANCIATION PHYSIQUE !

Le vélo constitue une solution de déplacement alternative pour respecter la distanciation physique dans les transports.



Face à cette crise majeure et inédite, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a souhaité faciliter le retour au travail de ses habitants en installant des aménagements cyclables temporaires,

dans le respect d'un partage équilibré de l'espace public entre les différents usagers.

Cette action s'inscrit dans une dynamique engagée de longue date pour favoriser

notamment l'usage du vélo, et trouve sa concrétisation au travers différents documents stratégiques :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté en fin d'année 2019. Il

fixe les objectifs de GPSEA en matière de développement durable et engage le Territoire à faciliter les modes doux avec une cible de 10% de déplacements en mode actif d'ici 2024 ;

- Le Plan Local de Déplacements (PLD) en cours de finalisation, qui constitue le volet transports du PCAET et intègre un Plan Vélo aux objectifs ambitieux : 202 km de routes cyclables créées ou réaménagées, identifiées comme structurantes à l'échelle du Territoire ; 5 000 places supplémentaires de

stationnement vélo positionnées notamment autour des pôles clés (équipements publics, culturels, sportifs...) et à proximité des gares ; 100% des travaux de réaménagement sur voirie territoriale prenant en compte la cyclabilité de l'axe (confort, sécurité, fluidité).

Les aménagements temporaires proposés aujourd'hui par GPSEA s'inscrivent dans cette ambition et constitueront une « ligne verte » permettant de mailler le territoire du nord au sud et de l'ouest à

l'est, en desservant dans une première phase les pôles majeurs de déplacements (gares, équipements structurants). Elle permettra un réseau cohérent en reliant efficacement les pistes temporaires proposées par le Département du Val-de-Marne.

Sur cette base, des premières pistes cyclables temporaires ont été mises en service sur le Territoire dans le courant du mois de mai et permettent d'offrir des conditions optimales de sécurité pour les cyclistes.

LA SOLIDARITÉ SOCIALE : LE PLAN D'URGENCE SOCIALE DE GPSEA

Dans l'objectif d'améliorer la qualité du service public, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a mis en place un nouveau dispositif de traitement des demandes qui leur sont adressées quotidiennement par les usagers.

GPSEA lance son plan « urgence sociale » pour soutenir les habitants touchés par les conséquences de l'épidémie de Covid19.

Pertes de revenus, tensions sur les conditions de vie matérielles, isolement, fragilisation psychologique, difficultés à assumer ses charges, l'épidémie de COVID 19 a des conséquences sociales et économiques importantes pour de nombreux habitants de GPSEA, en particulier les plus modestes.

GPSEA est une collectivité fortement engagée dans le champ de la cohésion territoriale, à travers un vaste panel de compétences. À travers son plan « urgence sociale », GPSEA mobilise ses moyens, ses compétences et 300 000 euros de crédits supplémentaires pour celles et ceux qui sont le plus frappés par la crise.

Cela se traduit par :

- Un engagement exceptionnel pour aider nos habitants face aux difficultés de logement.
- Un soutien renforcé aux associations subventionnées par GPSEA et qui œuvrent dans le champ de la cohésion territoriale.

- Un doublement des crédits dédiés à « l'appel à projets solidaires » annuel de GPSEA, tout en privilégiant les projets axés sur la lutte contre l'épidémie ou ses conséquences socio-économiques.
- Le développement de projets et activités à destination des jeunes et des familles pour la période estivale.
- La mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs.

En fonction de l'évolution de la situation, ce plan sera actualisé régulièrement et, le cas échéant, complété par d'autres mesures.





Gabriel LE LAY
Adjoint aux Finances et
à l'Activité économique

BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 a été adopté le 23 juin dernier à l'unanimité des membres du Conseil Municipal. Le budget pourra être actualisé sur le dernier trimestre 2020 tenant compte des incertitudes provoquées par la pandémie du COVID 19

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET
Charges à caractère général	577 100	Produits de service, du domaine et ventes diverses	150 000
Charges de personnel et frais assimilés	1 420 000	Impôts et taxes	2 675 000
Impôt reversé à l'État	428 000	Dotations, subventions et participations	439 000
Autres charges de gestion courante	727 800	Autres produits de gestion courante	45 000
Charges financières	35 000	Produits exceptionnels	10 000
Charges exceptionnelles	1 000		
Virement à la section d'investissement	110 100		
Dépenses imprévues	20 000		
Total	3 319 000	Total	3 319 000

Les principales dépenses sont les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux : administration, scolaire, services techniques.

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET
Mairie + annexe - services techniques	193 000	Dotations - subventions à recevoir	165 000
Colombier	290 574	Fonds de compensation -TVA	120 000
Église- presbytère - cimetière	30 000	Taxes d'aménagement	30 000
Salle polyvalente - Périclub	14 000	Excédent de fonctionnement capitalisé au 31/12/2019	474 785
Écoles- micro-crèche - petite enfance	166 000	Emprunts et dettes assimilés - emprunts prévus en 2020	300 000
Jardins familiaux- aire de détente	184 000	Virement à la section de fonctionnement	110 100
Autre patrimoine	111 200	Produits des cessions d'immobilisations (plus-values)	50 000
Voies et réseaux - Place Boécourt - mobilier urbain	199 000	Résultat d'investissement reporté au 31/12/2019	275 889
Investissements réels	1 187 774		
Subventions d'équipement	43 000		
Dépenses imprévues	75 000		
Remboursement d'emprunt	220 000		
Total	1 525 774	Total	1 525 774

Un emprunt de 300 000 € a été budgété, tenant compte des taux actuels sur 15 ans (0,55 à 1 %)

Taux votés	2019	2020
Taxe d'habitation	25,59	25,59
Foncier bâti	17,50	17,50
Foncier non bâti	33,97	33,97

BASES LOCATIVES 2020

Les foyers encore assujettis à la taxe d'habitation sur leur résidence principale verront leur base d'impôt augmenter de + 0,9 et les propriétaires qui paient la taxe foncière de + 1,2

CIVISME : L'AFFAIRE DE TOUS

Vous êtes nombreux à manifester des mécontentements face à des incivilités du quotidien. De facto, l'équipe municipale souhaite ainsi rappeler aux mémoires les arrêtés permanents en vigueur pour que bien-vivre ensemble soit une réalité et non une utopie.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les travaux de bricolage, ou de jardinage, impliquant l'usage des tondeuses à gazon, tailles-haies, tronçonneuses, nettoyeurs à haute pression et autres instruments dont l'intensité sonore est susceptible de causer une gêne pour le voisinage sont autorisés uniquement les jours et horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30 - **Les samedis** : de 9h à 12h et de 15h à 19h - **Les dimanches et jours fériés** : de 10h à 12h.



INTERDICTION DE BAINNAGE

Par arrêté du 15 juillet 2005, toute baignade est interdite dans l'Yerres. Par ailleurs, tout autre activité à risque ou loisir improvisé de type accrobranches, « pont de singes », escalade ... à proximité des rives de l'Yerres sont formellement interdites. La responsabilité de la Commune de Périgny-sur-Yerres ne saurait être engagée en cas d'accident consécutif à des initiatives individuelles.



CHIENS DANGEREUX : PERMIS DE DÉTENTION OBLIGATOIRE

Depuis 1er janvier 2010, tous les propriétaires de chiens de 1^{re} et 2^e catégorie doivent posséder un permis de détention, délivré par le maire de leur commune. Afin d'obtenir ce permis, le propriétaire du chien doit fournir les pièces justifiant l'identification de l'animal, la vaccination antirabique, une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par l'animal, la stérilisation du chien de 1^{re} catégorie et produire l'attestation d'aptitude et l'évaluation comportementale de l'animal.



Pour rappel, toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée en mairie. Le défaut de permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende.

DÉJECTIONS CANINES

Notre commune a fait de nombreux efforts pour mettre dans différents endroits des conteneurs pour les déjections canines. Mais comment responsabiliser les quelques propriétaires de chiens qui n'ont toujours pas adopté le geste citoyen. Faudra-t-il en arriver à verbaliser les mauvais comportements afin de garder les espaces publics propres ?

À noter que l'amende applicable est de 68 euros.

STATIONNEMENT SUR LES BATEAUX

Laisser stationner son véhicule, sur la voie publique, devant la porte de son garage ou son bateau constitue l'infraction de stationnement gênant passible d'une amende pénale. En effet, nul ne peut donc stationner devant l'entrée d'un garage, ceci dans un principe d'égalité de tous les citoyens devant la Loi et pour éviter toute forme de privatisation de l'espace public. L'amende encourue est alors de 135€.

CIRCULATION DES VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR DANS LES ESPACES NATURELS

La circulation des véhicules et engins motorisés : deux roues, quads, engins spéciaux à moteur, etc, est interdite dans les espaces naturels du territoire communal :

- Complexe agro-touristique du Domaine de Saint leu.
- Périmètre du site classé des rives de l'Yerres et ses abords.
- Chemins ruraux et sentier d'interprétation agricole.
- Maison de la Nature et de l'environnement.

FEUX DE JARDINS ET DE BROUSSAILLES



Les feux de jardin et de broussailles sont strictement interdits en Ile-de-France par arrêté inter-préfectoral. Les administrés sont invités à déposer leurs déchets verts en déchetterie. Sont également interdits, les feux de matériaux industriels ou de déchets provenant de chantiers d'entreprises, l'incinération en plein air à proximité des habitations, de matières plastiques, cartons provenant d'emballages de chantiers, de résidus de toutes sortes, d'herbes mouillées...

ENTRETIENS DES HAIES

Les haies qui débordent sur les voies publiques portent atteinte à la commodité de passage des piétons et donc à leur sécurité. M. le Maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police relevant de l'art. L2212-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage. Toutefois, avant de devoir engager une action contraignante, nous comptons sur le bon sens de tous pour une bonne cohabitation. La hauteur des haies doit être de 2 m maximum en limite de propriété.

COLLECTE DES CONTAINERS

Quel que soit votre jour de collecte, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les bacs doivent être sortis la veille ou le matin même pour les bacs marron et rangés le soir de la collecte. Afin de connaître les jours de collecte par rue, consultez le site du SIVOM : www.sivom.com



FAMILY TEUF

Le 18 Janvier 2020, l'association 4MyKids a organisé sa première fête familiale, la FAMILY TEUF.

Le fluo était à l'honneur pour célébrer la nouvelle année et les rencontres des familles Pérignonnaises. Ce moment festif autour d'un buffet a accueilli de nombreuses familles qui ont mis le feu sur la piste du dance floor grâce à Dj Fred. Merci pour votre participation. L'association est toujours à la recherche de bénévoles pour leurs différents projets, donc n'hésitez pas à les rencontrer ou à les solliciter pour avoir des informations complémentaires.



SOIRÉE CONFÉRENCE-DÉBAT

Le 22 janvier 2020 s'est tenu à l'initiative de l'association 4MyKids une conférence-débat à la salle Belly de Périgny-sur-Yerres, dont le sujet était les troubles de l'apprentissage (acquis mais surtout innés), des Dys- dont la Dyslexie, et de la phobie scolaire.

L'association remercie vivement les trois orateurs, et publie l'enregistrement de leur intervention avec leur aimable autorisation sur sa page facebook :

- M. AOUN SEBAÏTI, Neuropsychologue.
- Mme FRANCISCO, Psychomotricienne.
- Mme COMBES MIAKINEN, de l'APS Association Phobie Scolaire, problématique parfois liée au harcèlement scolaire.

Trente personnes étaient présentes, les réponses au questionnaire de satisfaction montrent un vif intérêt, et l'attente de la conférence à venir sur le thème des écrans.



ATELIER VÉLO EN PLEIN AIR

Le samedi 13 juin s'est tenu, place de l'Église, un atelier vélo de plein air au cours duquel une trentaine de vélos ont pu être remis en état et/ou regonflés grâce aux réparateurs bénévoles.

L'association partage ta rue 94, à l'origine de cette initiative a organisé plusieurs ateliers vélo de plein air au cours du mois de juin, un peu partout dans le Val-de-Marne. Une idée née du constat de la pénurie de pièces et les délais imposés pour les réparations de vélo au sortir du confinement.

L'association a donc proposé à travers ces ateliers vélo de plein air de réaliser de petites réparations, et l'entretien courant pour aider les cyclistes.





PÉRIGNY-SUR-YERRES D'AUTREFOIS

LA GAULE PÉRIGNONNE : ÇA MORD À L'HAMEÇON !

Garde pêche fédéral, Paul Gautier s'inquiétait en 1982 de l'absence d'une association de pêcheurs à Périgny. Il demande donc conseil auprès de l'Epinoche du Val d'Yerres, une association l'AAPPMA est fondée et Marcel Leymarie, qui travaille à la Lyonnaise des Eaux en devient le président, assisté de Paul Gautier, Guy Primault et Robert Belly.

Deux concours de pêche sont organisés chaque année dont l'un se consacre à la truite. C'est l'occasion de procéder à des rempoissonnements. La Fédération de Pêche alevinait gardons, brochets, carpes, tanches, rotengles, goujons. Pas de sandres, afin d'inciter la jeunesse à pêcher et susciter des vocations. Des récompenses spécifiques sont attribuées lors des concours.

Les lots des vainqueurs sont intéressants : lancers, moulinets, casquettes, t-shirts, mais aussi coupes et médailles. La Gaule Pérignonne unit son activité avec l'AAPPMA du Plateau Briard qui concerne Mandres-les-Roses et Villecresnes.

L'association pour notre village rassemble environ 300 adhérents. Son parcours de pêche local est constitué par 1,2 km

de berges entre le moulin de Périgny, puis les parcs à bateaux jusqu'au domaine de la Lyonnaise des eaux.

Paul Gautier / Julien Diependaele



DU CHANGEMENT AU CCAS

Le 1^{er} mars, Valérie a pris ses fonctions à la tête du CCAS dans un contexte sanitaire difficile pour tous.

Dynamique et investie elle a tout de suite su s'adapter à la situation, et venir en aide aux personnes les plus impactées par la situation hors norme que nous avons connu.

Valérie saura se montrer à l'écoute des bénéficiaires du CCAS afin de les aider dans leurs démarches (demandes de logement, dossiers MDPH...) et relancera dès que possible les activités du Périclub qui ont dû être interrompues sur cette période.

Bienvenus à Valérie !



LA VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 JUIN 2020

- 1 - Indemnité de fonction du maire • *Adopté à l'unanimité*
- 2 - Indemnité de fonction des Adjoints au maire • *Adopté à l'unanimité*
- 3 - Formation des élus locaux • *Adopté à l'unanimité*
- 4 - Création des Commissions permanentes • *Adopté à l'unanimité*
- 5 - Fixation et Désignation administrateurs au CCAS • *Adopté à l'unanimité*
- 6 - Désignation des délégués au syndicat INFOCOM 94 • *Adopté à l'unanimité*
- 7 - Désignation des délégués dans les organismes extérieurs • *Adopté à l'unanimité*
- 8 - Affectation DETR • *Adopté à l'unanimité*
- 9 - Adoption des frais de scolarité • *Adopté à l'unanimité*
- 10 - Adoption des tarifs des prestations scolaires 2020/2021 • *Adopté à l'unanimité*
- 11 - Création des emplois saisonniers • *Adopté à l'unanimité*

Les comptes-rendus détaillés des séances du Conseil Municipal sont consultables sur le site internet www.perigny-sur-yerres.fr

NAISSANCES

- 20/12/2019 : Tyano MARTINHO à Créteil
- 24/12/2019 : Emma GRATTEPANCHE à Quincy-Sous-Sénart
- 4/1/2020 : Djenah ZEKIRINI à Villeneuve-Saint-Georges
- 10/1/2020 : Louise SARDANO à Quincy-Sous-Sénart
- 22/1/2020 : Ayanah LIONGO LIKOMBO à Saint-Maurice
- 10/2/2020 : Gabryel COLOMBE à Saint-Maur-des-Fossés
- 29/3/2020 : Siana GOMES DOS REIS à Vitry-Sur-Seine
- 27/4/2020 : Etienne LARCHER à Quincy-Sous-Sénart
- 30/4/2020 : Timothé GARNIER à Villeneuve-Saint-Georges
- 1/5/2020 : Samuel MORELLE à Quincy-Sous-Sénart
- 11/5/2020 : Priya MEZOUAGHI à Villeneuve-Saint-Georges
- 22/5/2020 : Alban CORNU FERRERO à Saint-Maur-des-Fossés



MARIAGE

- 25/1/2020 : Tiphane DESFOUGERES
Stéphane GENEVOIS
- 8/2/2020 : Véronique BOURGUIGNON
Frédéric LEFEVRE
- 15/2/2020 : Manon WALZER
Moussa FOFANA

DÉCÈS

- 28/12/2019 : Pierre FRELIEZ
- 23/02/2020 : Jean BRUAT
- 25/02/2020 : Michel DE WINTER
- 15/04/2020 : Isabel VICENTE Y HERNANDEZ
- 18/05/2020 : Sergiu HARAGA
- 18/05/2020 : Francis NOLAIS
- 19/05/2020 : Fatma AHMIA
- 22/05/2020 : Danielle GONOT
- 22/05/2020 : Simonne PISSON

HOMMAGE

LIONEL BERGART

C'est dans des circonstances bien particulières que Lionel BERGART a mis fin à ses jours dans la nuit du 20 juin dernier. Artiste peintre d'inspiration fauviste, il exprimait sa vision du monde à travers des couleurs éclatantes et pleines de vie.

Lionel BERGART avait à cœur de transmettre son amour pour l'art, notamment auprès des plus jeunes. Nous garderons en mémoire cet homme un peu à part qui se baladait dans les rues de la commune vêtu de sa blouse tâchée de peinture, de son chapeau et de ses pantoufles usées. Un extravagant peut-être, un excentrique sans doute, mais un homme qui aimait la vie et son village, qu'il a à maintes reprises, immortalisé sur ses toiles.



- École maternelle S. HEINRICH 01 45 98 83 50
- École élémentaire G. HURE 01 45 98 91 74
- Maison de la nature 01 45 98 83 18
- Micro crèche Mon ami Perrau - Périgny 09 54 85 70 74
- Crèche Périgny/Mandres 01 45 98 90 17

ASSURANCE MALADIE DU VAL-DE-MARNE

- 94031 Créteil 36 46

CENTRE DES IMPÔTS

- 9 à 11, rue de Valenton - 94470 Boissy-Saint-Léger 01 45 95 59 20

TRÉSORERIE PRINCIPALE

- 9, rue de Valenton - 94470 Boissy-Saint-Léger 01 45 95 59 59

FUNÉRAIRIUM

- Villeneuve-Saint-Georges 01 45 10 12 80

EDF-GDF

- n° appel urgence électricité 09 726 750 94
- n° appel urgence gaz 0 800 47 33 33
- ERDF dépannage 09 726 750 94

SUEZ - LYONNAISE DES EAUX

- 51, avenue de Sénart - 91230 Montgeron 0977 408 408

SIVOM (collecte des ordures ménagères et déchetterie)

- Route du Tremblay - 91480 Varennes-Jarcy 01 69 00 96 90

CITEC Environnement

- Service des containers d'ordures ménagères 01 69 00 12 10

COMMISSARIAT

- Boissy-Saint-Léger 01 45 10 71 50

SyAGE Assainissement

- 17, rue Gustave Eiffel - MONTGERON 01 69 83 72 00

SOINS & SANTÉ

HÔPITAUX

- **CHI Villeneuve-Saint-Georges** : 40, allée de la Source 94190 Villeneuve-Saint-Georges 01 43 86 20 00
- **CHI Créteil** : 40, avenue de Verdun 94010 Créteil Cedex 01 45 17 50 00
- **CHU Créteil** : Henri Mondor 01 49 81 21 11

HÔPITAUX PRIVÉS

- Hôpital privé Val d'Yerres 01 69 48 48 13
- Hôpital privé Claude Galien (n° à tarif spécial) 0 826 30 90 00

- SECOURS D'URGENCE - SAMU** 15 ou 08 25 00 15 25

- POLICE SECOURS** 17

- CENTRE DE SECOURS VILLECRESNES** 18 ou 01 45 99 08 74

- CENTRE ANTI-POISON PARIS** 01 40 37 04 04 et 01 40 05 48 48

MÉDECINS - Périgny-sur-Yerres

- Docteur Lydia FADDEEFF 6, rue de Brie 01 45 98 98 50

Permanence médicale, jour et nuit / jours fériés

- ASUM 94** 01 45 17 95 5
- Consultation à domicile, jour et nuit / jours fériés

- SAMI** 15

De 20h à minuit du lundi au vendredi, de 16h à minuit le samedi et de 8h à 23h45 les dimanches et jours fériés.

- 24, rue Henri Dunant 94370 SUCY-EN-BRIE
- 3, rue Claude Bernard 94450 LIMEIL BRÉVANNES

- PMI** 9, rue de l'Église 94400 Villecresnes 01 45 69 18 14

PHARMACIE

- Martine JAULIN place de Boécourt 01 45 98 66 47

INFIRMIÈRES

Sylvie NAPOLEONI - Marion ANQUIER

- Cabinet 01 45 98 91 27
- Soins à domicile 01 45 98 76 49

DENTISTE

- Céline RAMOS 60 rue des Roses 01 43 86 73 95

OSTÉOPATHE

- Marion LALANDE 6 rue de Brie 07 83 83 60 70

PÉDICURE-PODOLOGUE

- Sabine CHEMOUNY 6, rue de Brie 06 10 49 48 48

PSYCHOLOGUES

- Fanny MAULINO 6, rue de Brie Tél : 07 67 38 27 87
- Aurore AUTRAN 6, rue de Brie RDV en ligne
- Laetitia CAETANO 19 rue de Mandres 06.62.39.25.36

PSYCHOMOTRICIENNE

- Caroline MORITZ 10, rue des Charmes 06 81 49 27 44

MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

- Franck BOYET, soin à domicile exclusivement 06 09 69 29 12

SOPHROLOGUE

- Stéphanie PROUHÈZE, à domicile 06 61 81 35 29

NATUROPATHE

- Véronique CORMIER 06 82 83 88 35

URGENCES VÉTÉRINAIRES

- Vouteau & Olschwang - 17 av du Maréchal de Lattre de Tassigny 94440 VILLECRESNES 01 56 32 04 04
- PET VET CLINIC - LAMAREE VELY - 24 route de Paris, RN 19 94440 SANTENY 01 56 86 24 70

- AMBULANCES GRIET - Service de jour** 01 45 69 37 37

Service de nuit 01 45 69 23 65

- GOUIN 01 64 88 71 10
- DAVRIL 01 60 47 90 90

TAXIS ET TRANSPORTS D'ENFANTS

- Alma Trans-Service Mr MEGANI 06 33 87 85 98
- M. LECLERC 06 09 75 47 19

ASSOCIATIONS D'AIDE

- Jeunes Violences Écoute 0 808 80 77 00
- S.O.S Amitié 01 42 96 26 26

AIDE AUX VICTIMES

- Numéro national 08 842 846 37

SOUS RÉSERVE
DE RESTRICTIONS SANITAIRES

Fête de la Saint Leu et des Associations

**Dimanche
6 septembre 2020**

**A Périgny-sur-Yerres (94)
de 10h à 17h**

Brocante - Animation Musicale
Structure gonflable
Lâcher de ballons

Information en Mairie au 01 45 98 63 17